

# Compétitivité territoriale et attractivité résidentielle.

## Conclusion

### *Territorial competitiveness and residential appeal. Conclusion*

L. Maréchal<sup>1</sup>

*Plutôt qu'une synthèse de l'ensemble des interventions et des échanges, j'émettrai avec tout l'arbitraire qu'implique le souci de la brièveté quelques commentaires prenant appui sur les interventions.*

*Rather than a summary of all papers and discussions, I shall limit myself to a few selective comments on the papers, given the concern for brevity.*

L'exposé de Monsieur Hindriks a suscité un débat animé et intéressant : celui des chiffres, des mesures et des indicateurs.

Au-delà de la méthode élaborée qui n'a pas été discutée, la question qui est constamment revenue est de savoir ce qu'on mesure : l'action des autorités gestionnaires d'une commune ou l'impact de politiques émanant de plusieurs types de gestionnaires sur un territoire (ici la commune) ? Bref, le thème central en évaluation : quelle est la cible ?

Une autre question évoquée est de savoir ce qu'apporte un classement basé sur des variables couvrant un large spectre de domaines ? Le classement ne relève-t-il pas d'une logique plus médiatique que d'un souci d'apporter une aide à la gestion ?

L'intervention de Monsieur Dubois a montré sinon les « effets pervers » du système de financement local, du moins la nécessité de penser développement territorial et flux financier de manière globale.

On doit bien relever que souvent les politiques d'aménagement ou d'urbanisme se « fracassent » sur le mur de la nécessité de « lever » des ressources financières (notamment via l'impôt des personnes physiques).

Il y a là un défi politique : comment neutraliser ou atténuer une compétition financière intra-wallonne pour créer un système de financement (et donc de péréquation, qui est une des déclinaisons techniques de la coopération) rencontrant les objectifs du développement territorial ?

La notion de compétitivité est présente dans la plupart des documents de développement territorial ; la leçon de la stratégie de Lisbonne, adoptée par l'Union européenne, est passée, au moins dans les mots !

La question qui se pose est celle de la territorialisation de cette stratégie. Le danger est de décliner linéairement la compétitivité à travers toutes les échelles territoriales jusqu'au quartier. Les « gated communities » ou clos résidentiels sont le visage de cette compétitivité micro-locale qui a largement évacué la dimension de la coopération. La question n'est-elle pas le croisement à chaque échelle de la compétitivité et de la coopération et selon quel dosage ?

L'exposé de Monsieur Boulet a permis de mettre en relief l'importance d'un schéma d'aménagement dans la prise de décision et la gestion d'un projet d'urbanisme, voire de ville. Le désir d'habiter est celui d'un univers maîtrisé, il est lié à une gouvernance territoriale qui assure un équilibre entre le réglementaire et la stratégie.

Les espaces intermédiaires ont été évoqués avec moult paradoxes par Monsieur Ruegg. Je me permets d'en faire un autre usage que l'orateur.

Il y a les espaces interstitiels dont Jean Rémy a montré l'émergence, il y a de nombreuses années, sur le territoire wallon. Hors du réseau urbain classique, branchés sur des voies routières, ces espaces intermédiaires rencontrent la pluriactivité des ménages comme les changements de carrière au long du cycle de vie, tout en

<sup>1</sup> Inspecteur principal auprès de la Division Aménagement et Urbanisme, Luc Maréchal coordonne la Conférence permanente du développement territorial.



*Les espaces périurbains, ces mal aimés des urbanistes.*

assurant un lieu de résidence stable. Monsieur Halleux a à cet égard montré le lien fort entre cycle de vie du ménage et localisation résidentielle. Stabilité résidentielle pour une mobilité professionnelle ; un contrepoint à la flexibilité ?

Parmi les espaces intermédiaires, il y a les espaces périurbains avec l'urbanisation telle qu'elle se déploie au-delà des villes à partir des années cinquante et au-delà des villages à partir des années septante.

Les urbanistes se désintéressent en général ces espaces (impact paysager, « vidage » de la population des villes, problèmes de mobilité). L'action publique se concentre sur les pôles, qu'il s'agisse des centres-villes ou des villages, mais peu sur les espaces périurbains, mal aimés des urbanistes. On ne peut toutefois ignorer ces parties du territoire, même s'ils ont été produits dans le désordre au gré d'un processus non régulé. On devrait songer sérieusement à de la rénovation ou à de la revitalisation périurbaines.

Concernant l'attractivité des territoires, Fribourg est un beau cas. Tout d'abord, relevons que cette ville fait partie des circuits touristiques spécialisés pour urbanistes et environnementalistes, activité aux retombées financières non négligeables. Outre l'apport traditionnel de la ville en réponses concrètes aux objectifs du développe-

ment durable, la performance urbanistique énergétique développée à Fribourg est un facteur d'attractivité et ce dans plusieurs registres : celui du moindre coût en dépenses de consommation, celui du mode de vie. La compétition entre villes et territoires passe aussi par la haute qualité urbanistique, énergétique et environnementale.



*Fribourg, un exemple de haute qualité urbanistique, énergétique et environnementale.*